GEST
Grand Est Santé au Travail

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

GRAND EST SANTÉ TRAVAIL

GEST

Grand Est Santé au Travail

Jean-Claude Schurch
Président

Jérôme Sevean
Vice-Président

Édito

Âgé de maintenant 4 ans, Grand Est Santé Travail - GEST - a été créé grâce à la volonté des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) du Grand Est de mobiliser leur énergie et de travailler en commun.

GEST rassemble aujourd'hui l'ensemble des SPSTI du Grand Est, soit **18 services de santé au travail**.

Petite région à fort potentiel, dynamique et à l'économie riche, le Grand Est peut s'appuyer sur l'engagement et la mobilisation des SPSTI et de leurs équipes pour **préserver la santé de plus de 1 160 000 salariés** de toutes les entreprises du secteur privé et d'une partie de la fonction publique.

GEST permet aux SPSTI de **travailler en commun et d'échanger sur leurs stratégies de prévention, leurs démarches, leurs pratiques, leurs outils de communication**... permettant ainsi d'ajouter un peu de cohérence globale sur le territoire que nous partageons.

2022 a été une année de construction de notre offre de services, de réflexion quant à la démarche de certification demandée par la loi du 2 août 2021, de mise en place de nouvelles visites médicales pour faciliter le maintien en emploi des salariés.

Notre défi permanent : assurer nos missions qui s'étendent maintenant au delà de la santé au travail et qui se multiplient avec l'introduction de nouvelles visites dans le parcours d'un salarié actif. Tout cela dans un contexte de pénurie croissante et permanente de ressources médicales.

Ce rapport d'activité fait état des missions et des actions menées par les SPSTI de la région Grand Est en 2022.

Bonne lecture !

Sommaire

3
Mot du Président

6
GEST, Grand Est Santé Travail

8
Les missions des SPSTI

10
Nos moyens pour mener à bien nos missions

14
Nos adhérents, le public visé par toutes nos actions

16
Notre activité de prévention au cœur des entreprises du Grand Est

28
Notre activité de suivi individuel des salariés du Grand Est

32
Notre activité de veille sanitaire

38
Notre activité en santé publique

42
Communication propre à GEST

46
Volet innovations

50
Et en 2023 ?

52
Un travail constant en partenariat

54
Remerciements

GEST GRAND EST SANTÉ TRAVAIL

Pourquoi GEST ?

Promouvoir la santé au travail au bénéfice des entreprises et collectivités adhérentes des services de prévention et de santé au travail de la région Grand Est : telle est la raison d'être de GEST et ce qui l'anime au quotidien.

Les actions de GEST s'articulent autour de 3 piliers fondateurs

FAVORISER les échanges

ORGANISER des actions de communication et de promotion de la santé au travail

MUTUALISER les moyens

Les acteurs de Grand Est Santé Travail

18 services de prévention et de santé au travail interentreprises sont présents sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

LES MISSIONS DES SPSTI

La santé au travail est la seule discipline qui allie la connaissance de l'état de santé des salariés et la connaissance des situations de travail. Voilà ce qui fait notre expertise.

Les SPSTI oeuvrent au quotidien pour remplir 4 missions qui sont au coeur de leur activité

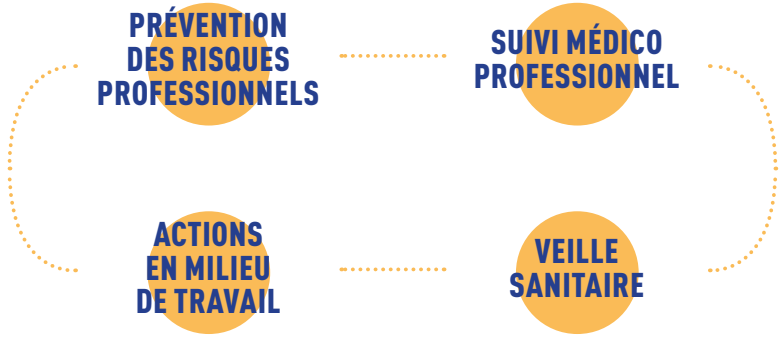

Nos missions

Nos missions en tant que Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) sont inscrites dans une offre socle depuis la loi du 2 août 2021 pour garantir au quotidien un suivi continu de l'état de santé des salariés et assurer la prévention des risques professionnels.

Quelles sont ces missions ?
L'ensemble des équipes pluridisciplinaires du Grand Est mènent 4 missions :

Agir en entreprise

Nous agissons aux cœurs des entreprises et les accompagnons sur le terrain dans le but de réduire les risques professionnels suivant leurs secteurs d'activité.

Surveiller l'état de santé

Nous assurons le suivi des salariés dans leur globalité en prenant en compte les risques auxquels ils sont exposés, leurs effets, l'âge et le poste de travail.

Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire afin de prévenir ou de réduire les effets d'exposition aux facteurs de risques professionnels et ainsi éviter toute altération de l'état de santé de la plus grande majorité des travailleurs. Nous contribuons au maintien en emploi des salariés afin d'anticiper le risque de désinsertion professionnelle dans l'entreprise.

Conseiller

Nous conseillons 104 000 entreprises et leurs représentants sur le territoire pour les aider à évaluer et à prévenir les risques professionnels de leurs salariés.

Nous analysons l'impact que peuvent avoir les changements d'organisation au travail et prêtons attention aux conditions de santé et de sécurité des travailleurs pour les aider à les améliorer.

Réaliser une veille sanitaire

Nous contribuons aussi à la traçabilité des expositions professionnelles et nous réalisons une veille sanitaire pour mieux appréhender les enjeux de demain.

NOS MOYENS POUR MENER À BIEN NOS MISSIONS

Les chiffres clés

1 163 000
salariés suivis

104 000
entreprises adhérentes

1 278
collaborateurs

Pour mener à bien leurs missions, les SPSTI s'appuient sur **des experts et des compétences complémentaires au service de la prévention** en entreprise.

Les ressources médicales et paramédicales sont **des ressources rares**, et le Grand Est n'échappe pas à ce constat national et partagé dans toutes les spécialités médicales.

Pour pallier cette pénurie de ressources, les SPSTI accueillent depuis plusieurs années des médecins en reconversion bénéficiant d'une formation complémentaire de 4 ans à la santé au travail.

Les services de prévention et de santé au travail peuvent s'appuyer également sur **l'engagement des médecins en cumul emploi retraite** et des internes en médecine du travail.

Le **travail en équipe pluridisciplinaire** permet de déployer les ressources en fonction des besoins des entreprises et de leurs salariés. Médecins, infirmiers, préventeurs, ergonomes, psychologues du travail, ingénieurs en risque chimique, assistants sociaux… travaillent en équipe dont l'animation et la coordination est assurée par le médecin du travail.

Dans le Grand Est, le suivi des entreprises et de leurs salariés est assuré par :

313
médecins du travail
médecins en cumul emploi retraite, collaborateurs médecins et autres médecins en formation, soit 263 ETP

210
infirmiers en santé au travail
soit 202 ETP

160
intervenants en prévention des risques professionnels
ergonomes, psychologues du travail, ingénieurs en risque chimique, HSE, techniciens…
soit 153 ETP

418
secrétaires et assistantes médicales
soit 391 ETP

177
collaborateurs des services supports
soit 161 ETP

L'ergonome, un acteur incontournable de l'équipe

Questions croisées à Nicolas Bonnet, Angélique Cussonneau et Elodie Christler, ergonomes au SPSTI BTP Lorraine.

En quelques mots, c'est quoi être ergonome ?
Comprendre le travail et le transformer, comprendre l'humain, l'organisation et ses enjeux pour améliorer les conditions de travail et limiter les atteintes. C'est être un super héros, mais sans la cape *(rires)*.

Quel est son rôle exactement?
Ajuster le travail à l'humain, trouver des solutions adaptées à son environnement, conseiller les employeurs comme les salariés, les sensibiliser, verbaliser certains sujets encore délicats. Mais il a aussi le devoir d'alerte sur les investissements trop rapides, comme pour les exosquelettes. Une étude ergonomique peut révéler que la solution amène plus de charge de travail qu'avant, par exemple.

Comment se réalise une étude ergonomique ?
Par une approche biomécanique et systémique : il faut tenir compte de l'humain et de l'entreprise, son activité, sa culture, sa gestion sociale et humaine. S'adapter aussi à la demande et à l'interlocuteur est essentiel si on veut instaurer un dialogue et avoir une écoute attentive pour faire bouger les choses.

Nicolas, après plus de 10 ans dans le service, as-tu constaté une évolution de la prévention en entreprise ?
Oui, surtout dans les grandes structures car ils ont du personnel dédié. Il y a encore à faire dans les TPE mais elles ont une meilleure écoute, sont conscientes de la pénibilité de leurs métiers et le besoin de préserver la santé de leurs salariés. L'avantage pour moi est qu'après tout ce temps sur le terrain, j'ai une très bonne connaissance des métiers du

Crédit "WIG France"

Nicolas Bonnet chantier WIG France.

BTP, du travail et des tâches associées. J'ai vu beaucoup de situations différentes, je peux donc utiliser les retours d'expérience pour adapter au mieux mes conseils.

Angélique et Elodie, quel est votre valeur ajoutée en tant que nouvelles collaboratrices ?
Un œil objectif, neuf et naïf sur chaque situation, on aborde chaque problématique avec moins d'apriori.

Et la spécificité du BTP ?
Chaque chantier est différent, les entreprises doivent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, donc nous aussi. Elles ont besoin d'une solution immédiate, facile à mettre en œuvre, il faut être très réactif et pragmatique.

En quoi consiste une étude du poste de travail ?
C'est un focus général sur l'activité, une analyse des contraintes qui révèle les leviers et les marges de manœuvre ; une action de maintien en emploi, pour éviter au maximum l'inaptitude du salarié.

En parlant maintien en emploi, quelle est votre mission dans la cellule Prévention de la désinsertion professionnelle ?
Nous intervenons pour sensibiliser les entreprises, alerter, conseiller, orienter après repérage. Nous pouvons être mobilisés à la suite du questionnaire maintien en emploi auquel répond chaque salarié lors d'une visite. Une étude de poste est réalisée si la personne ne se voit plus travailler dans le même poste d'ici 2 ans. Si plusieurs cas surviennent dans la même entreprise, une sensibilisation est proposée, sans jugement.

Qu'aimeriez-vous développer dans votre activité ?
Les entreprises n'ont pas le réflexe de faire appel à nous lors de projet de conception. Cela éviterait de gros problèmes sur lesquels nous intervenons par la suite mais trop tard : une vraie prévention primaire.

En parlant prévention primaire, quel est le message le plus important dans vos sensibilisations sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) ?
Réfléchir avant d'agir, s'organiser en amont c'est la base !
À l'échelle individuelle, diversifier les mouvements et postures, prendre en compte son état personnel, penser à l'impact de TMS : lorsqu'on a mal, c'est tout le temps, pas seulement au travail.

Par quels moyens faire passer les messages de prévention ?
Plus c'est ludique, mieux c'est. Le photolangage, par exemple, ouvre la réflexion et le dialogue. Parfois un témoignage émerge. La prise de conscience est effective et nous avons des retours positifs. Innover en permanence pour susciter l'intérêt est primordial. Le rapport au travail évolue, on constate une moindre fidélité à l'entreprise, le but est que la prévention entre dans les habitudes de chaque collaborateur, acteur de la prévention, pour toute sa vie professionnelle.

Un mot de la fin ?
Ne jamais penser que c'est impossible. ”

Crédit "WIG France"

Nicolas Bonnet chantier WIG France.

NOS ADHÉRENTS, LE PUBLIC VISÉ PAR TOUTES NOS ACTIONS

En 2022, les adhérents des services de prévention et de santé au travail interentreprises dans le Grand Est, ce sont :

104 000
entreprises tous secteurs d'activité confondus, entreprises de travail temporaire compris

1 163 000
de salariés

53 500
intérimaires ont été suivis.

86%
des entreprises emploient moins de 50 salariés

Les services interentreprises ont la particularité de suivre les intérimaires, qui représentent un public singulier quant à l'organisation du suivi individuel et aux messages de prévention délivrés .

Les TPE-PME sont la cible prioritaire des politiques de prévention des SPSTI ; ce sont elles qui ont le moins de moyens (humains, financiers) et de culture de la prévention.

NOTRE ACTIVITÉ DE PRÉVENTION AU CŒUR DES ENTREPRISES DU GRAND EST

Conseiller, informer, sensibiliser : tel est notre quotidien

… et à toute occasion, que ce soit dans le suivi individuel, en CSE, en visite d'entreprise, en atelier ou en formation : conseils sur des sujets de santé au travail, des questions techniques, d'ergonomie, méthodologiques ou encore juridiques… et sur tous les sujets de santé au travail : **troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques psycho-sociaux, aménagements de poste, addictions…** Les rapports restitués aux entreprises contiennent également des propositions d'axes d'amélioration importants à prendre en compte par les entreprises.

Les équipes pluridisciplinaires et les équipes de prévention réalisent de nombreuses actions au cœur même de l'entreprise. **C'est aux côtés des dirigeants, des instances représentatives du personnel et des salariés que les messages de prévention sont portés.**

Près de 47 000 actions en entreprise ont été réalisées.

Elles s'articulent principalement autour de :

13 700
analyses ou études de postes de travail

8 800
fiches d'entreprises

+2 000
participation à des CSE

Nos actions ont concernées près de 26 000 entreprises dont +450 entreprises ont été accompagnées à l'élaboration de leur document unique d'évaluation des risques.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), c'est quoi ?

L'employeur, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, a des obligations concrètes en la matière. L'une d'elle porte sur l'évaluation des risques professionnels ainsi que la transcription de ceux-ci dans un document appelé « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ».

Dans cet outil, les différents risques y sont répertoriés et pour chacun d'eux, y sont spécifiés les **causes** ainsi qu'une **cotation** en termes de fréquence et de gravité. On y indique également les **mesures de prévention** mises en place et les **plans d'actions** à engager.

Le DUERP est à remettre à jour au moins une fois par an. Il doit également être **actualisé** lors de la mise en place d'une nouvelle activité ou de tout changement pouvant impacter la santé et/ou la sécurité des salariés. Par exemple : l'introduction de nouveaux procédés, de nouveaux produits, un changement dans l'organisation du travail, un réaménagement, etc.

Il est essentiel aussi de respecter les étapes de la réalisation du DUERP et d'y associer les salariés ou les représentants métiers.

Les multiples avantages de l'appropriation de cet outil

Le document Unique est un outil encore méconnu de certains employeurs. Et ce qui est encore moins connu, c'est son efficacité et son intérêt quand il est réalisé et piloté de manière pertinente.

En effet, outre l'aspect juridique de formalisation de données, il a de multiples atouts : il permet de **s'engager dans une véritable démarche d'analyse, d'animer un dialogue avec ses salariés, de réduire l'absentéisme et les accidents, d'exprimer des valeurs essentielles** comme son professionnalisme et son investissement dans le domaine de la prévention.
Le Document Unique est donc capital pour faire progresser la prévention.

Un outil clé en main «mon document unique»

L'**outil MDU**, créé par des services de prévention et de santé au travail, amène une prise en main facilitée du DUERP au démarrage. Et ceci dans la mesure où les informations relevées par les préventeurs lors de la réalisation de la fiche d'entreprise vont constituer une trame pour la rédaction du Document Unique.

Les services de prévention et de santé au travail accompagnent les entreprises dans leur démarche d'élaboration du DUERP.

Une semaine consacrée à la prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques psycho-sociaux

Les **troubles musculo-squelettiques** (TMS) sont à l'origine des maladies professionnelles les plus déclarées en France et en Europe. Touchant 15% des salariés français, elles sont responsables de plus de 10 millions de journées de travail perdues.

Les **troubles psycho-sociaux** (RPS), en grande partie dus au stress, sont de leur côté en perpétuelle augmentation ; en 2020, 51% des entreprises françaises ont été concernées par des arrêts de travail pour stress, dépression et burnout (baromètre du cabinet BDO).

Fort de ce constat, du 3 au 7 octobre 2022, les SPSTI de GEST ont proposé à leurs adhérents **une semaine dédiée à ces risques présents en entreprise**.

Les évènements ont pris différentes formes :

- **Des réunions d'informations - des petits déjeuners :**
  - **AGESTRA :** "TMS & RPS : Comment les prévenir, ensemble ?"
  - **AMITR :** "TMS RPS : les ennemis de la production. Quelle prévention ?"
  - **Epsat Vosges :** "Les TMS et RPS, les cartes en main !"
  - **RST :** "Prévenir et agir ensemble sur les TMS & RPS"
- **Des jeux et des ateliers :** l'AMTER et l'ASTHM ont proposé 3 ateliers thématiques, le SPSTI BTP Lorraine a créé un jeu de rôles, l'APST68 a organisé des sensibilisations, EPSAT Vosges a créé pour l'occasion une jeu permettant de mettre salariés et employeurs autour de la table pour jouer, échanger et réfléchir ensemble une démarche de prévention à adopter.
- **Des escape game :** plusieurs SPSTI ont travaillé ensemble pour proposer une manière ludique d'appréhender ces risques par le jeu. Résoudre des énigmes, ouvrir des cadenas, avoir les bons gestes et les bons réflexes ont permis à des dizaines d'équipes de recevoir les bons messages de prévention.
- **Un forum :** AST67 et l'ACST ont organisé un forum" La prévention de la tête aux pieds – Quand travail rime avec santé" qui a rencontré un franc succès avec près de 800 participants.
- **Un ciné-débat :** AST67 a organisé une séance de projection du film 'Coporate' suivie d'un débat animé par ses psychologues du travail pour échanger sur les risques psycho-sociaux et les conditions de travail.

Zoom sur...
le jeu de rôles du SPSTI BTP Lorraine
Tensions sur chantier : lorsque les douleurs virent au conflit

Mise en situation : le joueur se retrouve dans la peau d'un chef d'entreprise ou d'un chef de chantier. Face à l'arrêt de travail de deux ouvriers, il doit découvrir ce qu'il s'est passé pour comprendre d'où vient l'accident du travail à l'origine de ces arrêts afin d'éviter que cette situation ne se reproduise.

Au fur et à mesure, les joueurs sont dirigés en fonction de leur questionnement (à l'aide d'un roman photos, d'acteurs et du maître du jeu) et découvrent l'ensemble des causes de cette situation dont une grande partie par le lien entre TMS et RPS. Le sujet est alors approfondi avec une présentation sur les messages clés issus de ce jeu.

Le maintien dans l'emploi : une thématique phare en santé au travail

La prévention de la désinsertion professionnelle est une thématique importante pour laquelle les SPSTI de GEST œuvrent chaque jour.

Accompagner les salariés concernés pour les aider à rester actifs en s'adaptant à leur état de santé et en réduisant les risques auxquels ils sont exposés.

Depuis 2022, AST67 propose un **atelier** à ses entreprises adhérentes pour aborder la question du vieillissement au travail. À l'heure où la durée du travail augmente, il est important de comprendre les enjeux et proposer des pistes de réflexion pour prévenir la désinsertion professionnelle en deuxième partie de carrière des travailleurs.

Par ailleurs, à Epsat Vosges, le service collabore avec une **assistante sociale du travail**. Ce partenariat permet d'aborder les situations complexes de façon pluridisciplinaire et apporte une vision 360° du maintien en emploi.

Zoom sur un retour d'expérience prometteur.

Assistante sociale du travail, Laëtitia ARY a débuté sa collaboration avec les équipes d'EPSAT Vosges en 2022. Cette professionnelle apporte un regard et une connaissance sociale sur les situations individuelles complexes. Elle facilite également le travail en réseau entre le service et les partenaires du maintien en emploi tels que le service social de la CPAM ou CAP emploi.

Parmi les enjeux de maintien en emploi, cette collaboration permet de dépasser la seule approche de la santé au travail qui bien souvent se cumule avec d'autres problématiques, notamment économiques. En effet, le profil type des personnes orientées est un.e employé.e en CDI, de + 55 ans, avec une ancienneté de + de 10 ans, vivant seul.e et en situation d'arrêt maladie, dont les deux problématiques prioritaires sont l'inaptitude et les difficultés financières.

Les équipes y ont trouvé un intérêt immédiat et déjà le nombre de permanences a été revu la hausse pour 2023.

Assistante sociale du travail
Laëtitia ARY

Conférence « Risque routier & travail, j'agis ! » L'ALSMT mobilise entreprises et acteurs de la prévention

Organisée au centre Prouvé de Nancy, ce sont près de 180 personnes qui ont répondu présentes à l'invitation de l'ALSMT et ses partenaires pour participer à sa première conférence dédiée au risque routier pour cette édition du 8 novembre 2022.

Un engagement fort de l'ALSMT pour une cause importante en matière de santé au travail aux côtés de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités du Grand Est, la Carsat Nord-Est, la Société Industrielle de l'Est, Mobilians Grand Est, Passeport Prévention, l'Automobile Club Lorrain ainsi que l'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation.

En effet, 49 828 personnes ont été victimes d'un accident de la route dans le cadre d'un trajet domicile-travail ou d'une mission en France pour l'année 2020. Le risque routier représente 11% des accidents de travail, soit 4,8 millions de journées d'arrêt de travail chaque année. Il est la première cause de décès au travail. Placé sous le haut patronage de Monsieur Jean TODT, Envoyé spécial de l'ONU pour la sécurité routière, l'ambition de l'événement étant de réunir l'ensemble des acteurs de la prévention et sensibiliser les branches professionnelles et les chefs d'entreprise du territoire.

L'occasion de réfléchir sur des sujets importants autour de 4 tables rondes :

- accidents routiers au travail : pourquoi et comment les prévenir ?
- équiper et entretenir ses véhicules, sensibiliser et former les conducteurs
- santé des conducteurs : du curatif au préventif, quelle démarche pour les entreprises ?
- comment intégrer le risque routier dans le dialogue social ?

4 questions auxquelles les intervenants de cette conférence ont répondu en apportant des solutions et des pistes d'actions concrètes pour les entreprises !

C'est en présence de Monsieur Arnaud COCHET, Préfet de Meurthe-et-Moselle, qui a clôturé la conférence démontrant ainsi son soutien et son engagement, que 8 organisations (MEDEF 54, Observatoire d'Analyse et d'Appui Au Dialogue Social et à la Négociation, FFBT54, FHP, Transalliance, PLANETCSCA, Mobilians Grand Est, AEIM) et Quentin GIORDANO, Champion de France des Rallyes 2022 ont apporté leur contribution en matière de prévention du risque routier en devenant signataire de la Charte des « 7 engagements pour une route plus sûre » de la Sécurité Routière.

Conférence organisée par l'ALSMT sur le risque routier

Docteur Camille HEINTZ
Médecin du travail - ALSMT
Santé des conducteu
du curatif au préventif, quelle
pour les entreprises
Madame Frédériqu
Ingénieure Hygiène Sécurité Environnem
Risque routier
& travail
J'agis !

Des projets originaux dans le cadre du CPOM pour l'APST68

Certaines actions entreprises par les SPSTI s'inscrivent dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les DREETS et les CARSAT. L'APST68 a initié en 2022 deux projets rentrant dans leur CPOM, témoin d'une réelle volonté de prévention primaire auprès de leurs adhérents.

Mesure de CO2 dans les brasseries et microbrasseries

Lancée en juin 2022, cette action vise à élaborer un protocole de recherche sur l'exposition au dioxyde de carbone pour les salariés des brasseries et microbrasseries. Elle est menée par une équipe pluridisciplinaire de l'APST68 en partenariat avec l'INRS.

En effet, après un retour du terrain, l'équipe s'est rendue compte que les salariés étaient, certes soumis au risque de CO2 par la fermentation dégagée lors du processus de production de la bière, mais qu'il n'existait aucune documentation sur le sujet permettant de savoir exactement à quel taux ces salariés pouvaient être exposés ou non.

L'expansion des microbrasseries (TPE) étant réelle, l'INRS a donc souhaité apporter son soutien au service en l'accompagnant sur toute la démarche afin d'établir une évaluation quantitative significative :

- Définition du projet, stratégie mise en place
- Analyse du processus : récupérer les données concernant le processus de fabrication pour le comprendre, définir les spécificités d'une brasserie à l'autre, etc
- Choix du matériel permettant de réaliser les mesures afin qu'il soit conforme et légitime à ces mesures (matériel subventionné par la Dreets)
- Visites des entités concernées
- Analyse des données et préconisations d'actions de prévention

L'INRS souhaite pouvoir étendre ce protocole de validation des mesures au-delà du SPSTI pour le réitérer ailleurs et toucher plus de brasseries ou d'entités dans lesquelles le processus de fermentation produit du CO2.

CLUEDO PREV' : Prévenir par le jeu

Trouver de nouvelles façons de sensibiliser les salariés est un défi constant des SPSTI.

Florian VOGEL, IPRP, a choisi de sortir des sentiers battus pour donner envie aux salariés et dirigeants d'appréhender les risques en entreprise de manière ludique.

Il a ainsi pu développer un jeu qui, grâce à l'appel à projets innovants de la DREETS Grand Est, est proposé sous forme de jeu de société développé par un éditeur spécialisé.

« J'ai eu cette idée pour une entreprise qui souhaitait une sensibilisation originale. J'ai créé un **Cluedo spécifique** en reprenant les lieux, les risques, les métiers de cette entreprise. Cela a énormément plu. Et je me suis dit "pourquoi ne pas aller plus loin ?". En imaginant ce jeu à destination de toutes les entreprises, l'apprentissage pouvait être varié : salarié sauveteur secouriste du travail, taux de fréquence ou de gravité des accidents, extincteurs, accidentologie, cross poste (amener les salariés à se mettre à la place de leurs collègues), etc : autant de thématiques permettant d'aller au delà du document unique.

Il s'agit bien d'une **démarche pédagogique d'ensemble et non pas d'un simple jeu**. Les messages de prévention passent par le jeu et le professionnel du SPSTI qui le met en œuvre est là pour expliquer ces messages et favoriser leur compréhension.

Ce jeu est destiné en priorité aux membres du CSSCT/CSE qui peuvent ensuite le décliner auprès de leurs salariés. Après plusieurs tests et mises en situation, j'ai remarqué que tout le monde est satisfait ; directeurs, personnels HSE, salariés du terrain : les retours sont positifs et ont conforté notre idée d'en faire un jeu développé par une société dédiée.

Il sera également **mis à disposition** des autres services de GEST et de tous les acteurs partenaires de la prévention (CARSAT, OPPBTP ...). »

Jeu Cluedo Prev'

Florian Vogel
IPRP, APST68

Les innovations des SPSTI de Lorraine à l'honneur dans le Guide Santé du journal de La Semaine

C'est en Lorraine que la presse locale a décidé de valoriser les 6 SPSTI à travers des actions innovantes en prévention. Un article de 3 pages dans un supplément dédié à la santé du territoire a permis de valoriser des projets menés par les équipes pluridisciplinaires des différents services.

Par ailleurs, AGESTRA a également pu valoriser son projet de réalité virtuelle lors du salon Show industrie organisé à Metz en faisant tester cette technologie aux visiteurs : de 7 à 77 ans, ils ont pu découvrir des projets réalisés par des ergonomes visant à projeter les employeurs et leurs salariés dans des futurs locaux pensés de manière à travailler en toute sécurité.

Des sensibilisations au coeur de nos actions

Les SPSTI de GEST interviennent auprès de leurs adhérents tout au long de l'année pour leur proposer des sensibilisations touchant un ensemble de thématiques phares en santé au travail. Présentations traditionnelles, jeux, photolangage, utilisation d'outils originaux (lunettes simulant une prise de substances par exemple), échanges : nos actions n'ont de limite que notre imagination !

Parcours de simulation de prise de substances

Crédits "FTP Lorraine"

Retrouvez page 38, des exemples d'actions concrètes menées en santé publique.

NOTRE ACTIVITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

DU GRAND EST

Répartition des salariés déclarés en 2022

Selon la nature des risques auxquels ils sont exposés, les salariés bénéficient d'un suivi individuel simple (SI), renforcé (SIR) ou adapté (SIA).

71%
des salariés sont déclarés en Suivi Individuel

24%
des salariés sont déclarés en Suivi Individuel Renforcé

5%
des salariés sont déclarés en Suivi Individuel Adapté

Dans le cadre de leurs activités, nos équipes effectuent différents types de suivi en fonction des risques professionnels, de l'âge et de l'état de santé du salarié.

Notre activité consiste à assurer **des visites d'information et de prévention, des examens médicaux d'aptitude**, ainsi que d'autres types de visite médicale (de reprise, de pré-reprise, à la demande, de fin carrière…).

41% des visites réalisées concernent des visites d'embauche et 29% des visites périodiques.

Répartition des visites médicales

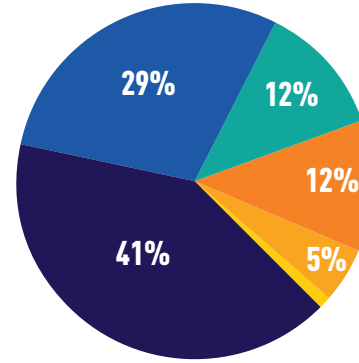

- **41% | 239 247** - Visites d'embauche
- **29% | 169 745** - Visites périodiques
- **12% | 72 684** - Visites à la demande
- **12% | 68 231** - Visites de reprise
- **5% | 29 722** - Visites de pré-reprise
- **1% | 6 060** - Autres

Visite d'information et de prévention

Les salariés non exposés à des risques particuliers bénéficient d'une visite d'information et de prévention effectuée par l'un de nos professionnels de santé, sous protocole avec le médecin du travail. Cette visite permet d'interroger le salarié sur son état de santé, de déterminer la compatibilité avec le poste, de l'informer sur les risques éventuels auxquels son poste de travail l'expose, de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Certains salariés bénéficient d'un suivi individuel adapté à l'issue de la visite médicale de prévention et d'information, dont les travailleurs de nuit, les travailleurs handicapés, les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité, les travailleurs de moins de 18 ans et les femmes enceintes venant d'accoucher ou allaitantes. Un suivi individuel adapté s'impose aussi aux salariés dont l'état de santé, l'âge, les conditions de travail ou les risques professionnels auxquels ils sont exposés le nécessitent.

Suivi individuel renforcé

Les salariés dont le suivi individuel est renforcé (donc en présence d'un risque professionnel figurant à l'Art. R. 4624-23 du Code du travail) bénéficient d'un **examen médical d'aptitude**. Ce type de suivi permet de s'assurer que l'état de santé du salarié est compatible avec les exigences et les contraintes de son poste de travail.

Visite à la demande

Une visite à la demande peut être organisée et réalisée par le médecin du travail au bénéfice du salarié : à la demande de l'employeur, du salarié, ou d'un médecin (conseil, traitant, du travail).

Cette visite représente 12% de notre activité.

Visite de pré-reprise

La visite de pré-reprise permet d'identifier le plus précocement possible les difficultés liées à l'état de santé du salarié et d'envisager les solutions, alors qu'il est encore en arrêt de travail. En fait, elle permet au médecin du travail de préconiser des aménagements et des adaptations du poste de travail, de rechercher la possibilité d'un reclassement ou de proposer des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement ou la réorientation professionnelle.
C'est la visite qui mérite d'être la plus connue des salariés !

Cette visite représente 5% de notre activité.

Visite de reprise

La visite de reprise, demandée par l'employeur, permet d'évaluer l'aptitude du salarié à reprendre son poste. Le médecin du travail peut préconiser l'aménagement, l'adaptation du poste ou le reclassement du salarié en cas d'inaptitude.

Cette visite représente 12% de notre activité.

Visite de mi-carrière

Organisée par l'employeur, la visite de mi-carrière a pour but de contribuer à **lutter contre la désinsertion professionnelle.**

Elle est destinée à **tous les salariés.**
Elle doit intervenir à une échéance déterminée par accord de branche ou à défaut, durant l'année civile du **45ème anniversaire du salarié.**

Cette visite permet :
» d'établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques

professionnels auxquels il a été soumis

- » d'évaluer les risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte l'évolution des capacités du travailleur en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé
- » de sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et sur la prévention des risques professionnels.

Le médecin du travail peut proposer, par écrit et après échange avec le travailleur et l'employeur, des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des mesures d'aménagement du temps de travail.

A la demande du salarié, le référent handicap (obligatoire dans les entreprises de 250 salariés et plus) peut participer à ces échanges. Le référent handicap est tenu à une obligation de discrétion quant aux informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître.

Visite de fin d'exposition / départ mise en retraite

Cette nouvelle visite de fin d'exposition aux risques, de départ ou de mise en retraite vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé.

En 2022, ont été réalisés dans le Grand Est :

586 000
visites médicales ou entretiens infirmiers
2.4% ont été réalisés en téléconsultation.

8 058
salariés ont été déclarés inaptes dans le Grand Est,
soit 0.70% des salariés vus en consultation. Ce chiffre est globalement stable et dans la moyenne nationale.

Activité globale des visites
(médecins + infirmiers)

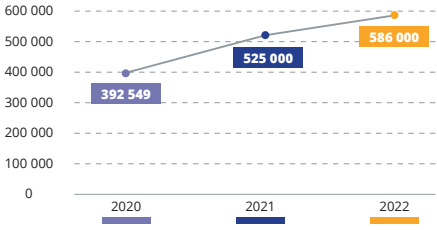

En moyenne, un médecin à temps plein traite 30 inaptitudes par an. Ces dossiers demandent une attention toute particulière et un travail en collaboration avec d'autres acteurs.

NOTRE ACTIVITÉ DE VEILLE SANITAIRE

La santé et la prévention se construisent dans la durée. Suivre avec pertinence l'état de santé des travailleurs et prodiguer les bons conseils de prévention supposent de bien connaître le poste de travail actuel, mais aussi les caractéristiques des conditions de travail passées. Cela passe notamment par une veille sanitaire permanente.

EVREST – Évolutions et Relations en Santé au Travail

Evrest est un observatoire pluriannuel construit en collaboration par des médecins du travail et des chercheurs à destination des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires. Grâce à un questionnaire renseigné lors des consultations périodiques des salariés, les différents aspects du travail et de la santé des salariés sont analysés et suivis. Ces questionnaires fournissent des indicateurs sur le vécu du travail et la santé, analysés globalement, par sexe, par âge, par secteur d'activité, par métier.

Les équipes pluridisciplinaires de GEST participent à ce dispositif (médecins du travail, infirmiers en santé travail, épidémiologistes et statisticiens) et un groupe se réunit pour étudier les possibilités d'études au sein des services. Le lien est ensuite fait avec le dispositif national.

L'intérêt de cette démarche est transversal :

» **Pour les professionnels de santé des SPST :** elle permet d'aller au-delà de la vision individuelle qu'ils peuvent avoir des salariés suivis. Ils ont accès à une information collective plus riche au niveau d'une entreprise, du service, d'une profession ou d'un secteur d'activités. Ils peuvent alors articuler ces indicateurs collectifs chiffrés avec les connaissances plus qualitatives recueillies lors des visites périodiques. De plus, chaque année sont publiés des rapports sur une thématique précise qui sont mis à leur disposition. Des rapports d'envergure nationale mais également régionale, avec des données propres au Grand Est.

» **Pour les employeurs :** cette veille permet notamment de faire un état des lieux des conditions de travail pour amener ensuite des axes de réflexion à l'entreprise.

» **Pour les salariés :** à travers les études, ils peuvent bénéficier d'informations en lien avec leurs risques professionnels et/ou leur poste de travail (exemple : les personnes travaillant en horaires atypiques).

EVREST – Une journée dédiée organisée en avril 2022

La 2ème journée EVREST Grand Est a réuni plus de 100 participants. Elle a été témoin de la complémentarité des différentes enquêtes en santé travail lancées et de leur pertinence dans le cadre d'une veille sanitaire essentielle à la définition d'objectifs précis en prévention.

Retour sur cette journée avec Dr Carine Bontemps, référente EVREST du Grand Est :

Pourquoi une telle journée ?

L'organisation d'une telle journée permet de mettre à disposition des professionnels de santé et des ressources humaines des données en santé travail d'un point de vue collectif. Le public présent regroupe un public large : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, préventeurs, épidémiologistes, IPRP, Directeurs de SPSTI, responsables de ressources humaines etc. Nous pouvons apporter une visibilité de la santé au travail à partir de données chiffrées partagées.

Cette manifestation, organisée tous les 2 ans dans la région, nous permet de maintenir le lien entre les personnes qui utilisent le dispositif EVREST, de faire découvrir le dispositif, de montrer que le travail du quotidien de renseignement des questionnaires a du sens du point de vue collectif et enfin de valoriser les actions qui peuvent découler des données recueillies.

Nous pouvons également montrer de quelle manière se positionne le dispositif par rapport à la politique de santé publique nationale et comment il s'articule dans les projets de service des SPSTI.

Pourquoi est-ce important de travailler ensemble par région ?

Avec les réformes successives, l'espacement des visites périodiques en santé travail, la baisse du nombre de médecins du travail et plus récemment la crise sanitaire, le nombre de fiches (les « natifs d'octobre ») diminue dans les bases de données. Pour pallier ces difficultés, il est important aujourd'hui de réaliser des études par région pour augmenter la puissance statistique : regrouper les données plutôt que de faire chacun de son côté. La représentativité des enquêtes s'en voit améliorée. L'aspect régional va en ce sens.

Nous avons par ailleurs deux réunions annuelles de tous les référents régionaux qui permettent de partager les connaissances et les bonnes pratiques : savoir ce qui a été fait dans telle région peut donner des idées, des orientations à une autre région, qui se l'appropriera et sera à même de reproduire la démarche par exemple.

Une étude qui vous a marquée en 2022 ?

La thématique qui portait sur l'impact de la crise sanitaire sur les salariés au niveau national. Grâce à cette étude, les dispositifs en santé au travail ont pu apporter leur pierre à l'édifice en santé publique !

Les équipes pluridisciplinaires de GEST participent à ce dispositif (médecins du travail, infirmiers en santé travail, épidémiologistes et statisticiens) et un groupe se réunit pour étudier les possibilités d'études au sein des services. Le lien est ensuite fait avec le dispositif national.

Journée Evrest | Avril 2022 | Metz

Zoom sur le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST)

Célia Lamontre, juriste au sein du service AGESTRA, nous éclaire sur le DMST.

« En Santé Travail, la veille sanitaire vise à recueillir et analyser tous les signaux pouvant présenter un risque pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, dans une perspective d'ajustement des politiques prévention des risques professionnels. La veille sanitaire fait partie intégrante des missions des SPSTI. Différentes modalités peuvent être définies pour sa mise en œuvre.

Des enquêtes peuvent être effectuées concernant une ou plusieurs problématiques, via des questionnaires administrés à un public cible (ex : EVREST ; SUMER).

Il peut également être procédé à l'extraction de données du DMST qui, une fois anonymisées ou pseudonymisées, sont utilisées pour une étude portant sur les effets de certains matériaux sur la santé et la sécurité des travailleurs, sur le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, etc.

Le DMST a été modernisé par la loi Santé au travail du 2 août 2021 et l'un de ses décrets d'application (décret n° 2022-1434) :

- la forme du DMST est désormais imposée. Il doit être constitué sous **format numérique sécurisé**. La numérisation permet de gérer toutes les informations « salarié » via un système unifié. Il améliore la coordination entre les professionnels du SPSTI autorisés à y avoir accès mais également entre les professionnels de santé du SPTI et ceux collaborant à la prise en charge du travailleur à l'extérieur (autre service de santé au travail ou médecin traitant, par exemple). La numérisation facilitera, par exemple, le versement de données issues du DMST dans le volet santé au travail du dossier médical partagé. À noter que, dans le respect du règlement général de la protection des données, chaque travailleur doit être informé sur ses droits en matière d'accès aux données le concernant et sur les conditions d'accès à son dossier médical de santé au travail ;

- un **contenu minimum obligatoire** est défini. Nous y retrouverons notamment les données d'identité du travailleur, les informations permettant de connaître les risques actuels ou passés auxquels le travailleur est ou a été exposé, les informations relatives à l'état de santé du travailleur, les correspondances échangées entre professionnels de santé, etc. Ce contenu minimum enclenche l'harmonisation des pratiques afin d'assurer une traçabilité complète du suivi de son état de santé pour chaque travailleur comme de l'identification de ses expositions professionnelles tout au long de son parcours professionnel.

L'évolution induite par la dernière réforme place ainsi le DMST au cœur des outils à la disposition des SPSTI pour mener à bien leur mission de veille sanitaire. »

NOTRE ACTIVITÉ EN SANTÉ PUBLIQUE

La loi pour renforcer la prévention en santé au travail du 2 août 2021 a notamment intégré davantage les SPSTI dans les enjeux de santé publique. Un des objectifs de cette réforme vise à décloisonner santé publique et santé au travail. Les différents dispositifs de prévention sont souvent mal connus du grand public. Les visites en santé au travail étant obligatoires, cela implique que chaque travailleur est amené à rencontrer un professionnel de santé qui peut le sensibiliser sur ces dispositifs étroitement liés à la santé au travail. Retour sur des actions concrètes de prévention menées en santé publique.

Octobre rose : une forte mobilisation des SPSTI du Grand Est

L'APST68 en collaboration avec la Ligue Contre le Cancer (LCC)

Plusieurs SPSTI ont à coeur de sensibiliser les femmes lors de la campagne nationale lancée chaque année en octobre. L'APST68 a souhaité s'inscrire dans la démarche et a proposé notamment dans l'un de ses centres médicaux, la possibilité aux salariées de procéder à une **palpation de prévention** avec un médecin spécialiste de la LCC. Lors d'une journée dédiée, seuls des rendez-vous de travailleuses ont donc été organisés.

Elles pouvaient bénéficier d'une palpation, avaient à disposition un stand avec des informations et pouvaient échanger librement avec leur professionnel de santé.

Au total, sur 45 salariées, c'est une 30aine de femmes qui ont été abordées sur cette thématique grâce à cette action de prévention (flyer, goodies...), une 15aine de femmes sensibilisées de manière plus approfondie avec soit un entretien privé avec le médecin de prévention, soit avec Catherine Hoerth, chargée de prévention de la LCC de Mulhouse et Sud Alsace.

Elles ont pu, pour celles qui le souhaitaient, réaliser l'examen de prévention sur un mannequin ou sur elle-même.

Centre médical APST68
Stand dédié à Octobre Rose

#HautLesSeins avec l'ALSMT !

Comme chaque année, l'ALSMT a renouvelé sa participation à Octobre Rose dans l'ensemble de ses 6 centres médicaux. L'intention, au quotidien et lors des grands événements, est de participer à la diffusion de messages de prévention auprès des salariés et œuvrer concrètement au décloisonnement entre la santé au travail et santé publique.

Avec la participation des équipes au « Pink Day » pour marquer le coup d'envoi d'Octobre Rose, cette campagne a donné lieu à :

- **1 campagne d'information** sur la page LinkedIn pour plus de 4500 vues au total
- **+ de 100 livrets de prévention** au dépistage du cancer du sein distribués au personnel féminin de l'ALSMT
- **800 flyers d'information** offerts par la Ligue Contre le Cancer 54 et distribués à chaque femme lors de leur visite médicale
- 27 collaborateurs de l'ALSMT inscrits sur l'une des **marches & courses** des villes.

Bravo aux collaborateurs pour leur investissement !

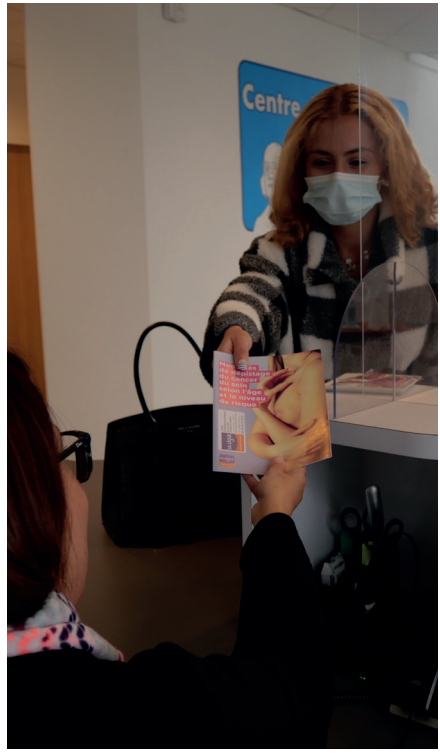

Je t'aime mon coeur : un programme de prévention pour les maladies cardiovasculaires

AGESTRA s'est associé au dispositif "Je t'aime mon coeur" pour que ses médecins du travail puissent prescrire aux salariés suivis d'accéder à ce programme qui s'attachent à accompagner des personnes à résoudre leurs facteurs de risque de **maladies cardiovasculaires** et leurs facteurs d'influence.

Les personnes qui rentrent dans ce dispositif bénéficient d'un suivi pluridisplinaire gratuit par un diététicien, un psychologue, un tabacologue et un enseignant en activité physique adaptée.

Financé par Filieris et le régime local d'Alsace Moselle, porté par Filieris, le programme est coordonné par l'Ireps Grand Est.

Le but de ce partenariat était d'être au plus proche des territoires, avec des professionnels locaux, dont notamment les médecins du travail.

Avec l'aide d'une feuille de repérage des risques qui se base sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé, les médecins du travail peuvent alors diriger le salarié vers ce dispositif gratuit.

Le programme a permis de suivre **4 651 personnes** depuis son lancement en 2010. Les retours montrent une meilleure perception de sa propre santé, une meilleure estime de soi et de gestion du stress. Sans oublier une reprise d'une activité physique avec pour certains, une amélioration de leur équilibre alimentaire.

Entre santé au travail et santé publique, la frontière est mince et tend à s'effacer de plus en plus !

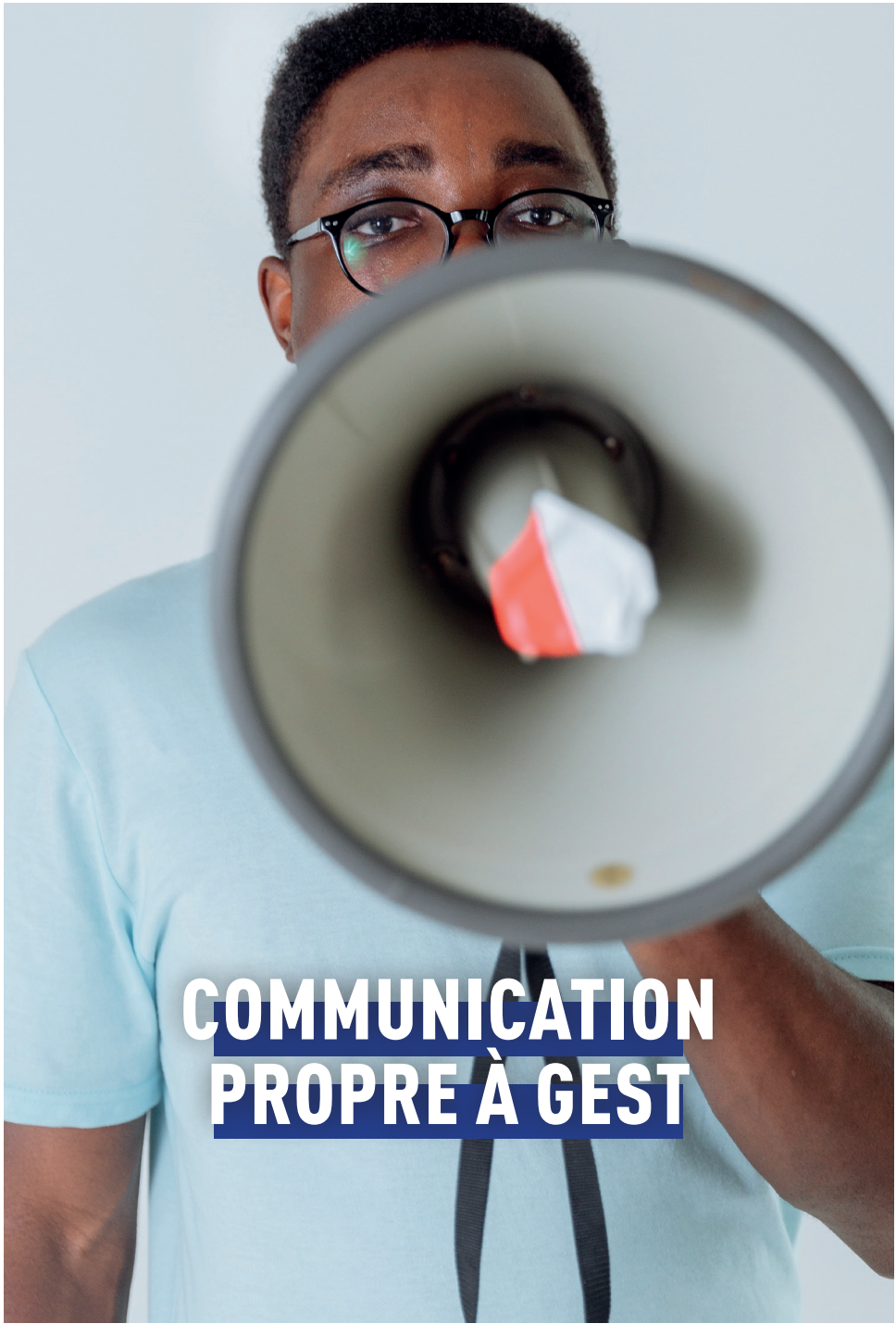

COMMUNICATION PROPRE À GEST

Adossées à un plan de communication annuel, plusieurs actions de communication ont été menées en 2022

permettant à de nombreuses entreprises et salariés de bénéficier de nos conseils en prévention.

---

3 webinaires

2 460 personnes inscrites sur ces 3 webinaires dont 1700 pour le webinaire juridique

- Activités physiques en entreprise, c'est possible !
- Loi du 2 août 2021 sur la santé au travail : quels changements pour les entreprises ?
- Le DUERP : du presse-livres à la boussole !

Retrouvez l'ensemble des replays sur la chaîne YouTube de GEST !

Presse

Quand France 3 s'intéresse à l'approche innovatrice de la prévention des risques

C'est lors d'une formation des cadres d'hypermarchés qu'une équipe de journalistes de France 3 est venue tourner et interviewer des stagiaires, en pleine expérience de réalité virtuelle.

Utiliser des casques 3D pour prévenir les accidents du travail, telle est l'idée développée par plusieurs SPSTI du Grand Est, la Carsat et la Dreets Grand Est. Après une phase d'élaboration des scénarii, vient maintenant la phase de formation des professionnels.

Cliquez-ici pour voir le replay ! ⟶

2 événements

La semaine de la prévention des TMS et des RPS

Plus de la moitié des SPSTI du Grand Est ont participé à cette semaine de prévention en proposant des ateliers, des conférences, des jeux à destination des entreprises et de leurs salariés.

Le congrès de médecine du travail à Strasbourg

Un stand GEST a permis de valoriser l'association régionale auprès des acteurs de la santé au travail au niveau national. Des échanges précieux et une valorisation de la mutualisation des ressources des SPSTI du Grand Est.

Une présence digitale

1 site web GEST pour retrouver toutes les infos sur la santé au travail de la région

25 vidéos YouTube pour ne manquer aucun replay

1 compte Twitter pour suivre l'actualité de la santé au travail

Pour en savoir plus,
découvrez le site GEST

VOLET INNOVATIONS

Parce que la prévention est un sujet parfois difficile à aborder, les services de prévention et de santé au travail cherchent à innover leur approche et les outils pour accompagner les entreprises à repérer les risques et s'engager dans une véritable démarche de prévention.

Ces outils sont accessibles uniquement dans certains services, selon leur projet d'innovation.

L'identification des risques à l'aide de «Mon diagnostic de prévention»

L'outil Mon diagnostic de prévention est un outil d'autodiagnostic collaboratif qui permet à l'entreprise :

- de la rendre actrice dans sa démarche de prévention, quelque soit le secteur d'activité
- de l'aider dans ses obligations réglementaires en fournissant une ébauche de document unique et d'évaluation des risques professionnel
- de pouvoir accéder aux indicateurs de prévention à l'aide de tableaux de bord.

Par ailleurs, cet outil permet au service de prévention et de santé au travail de :

- réaliser la fiche d'entreprise
- bénéficier d'une première identification des situations professionnelles
- s'adapter et d'individualiser l'offre de service (formations, sensibilisations, etc.).

Bref, c'est un outil gagnant-gagnant !
L'entreprise évalue son niveau de prévention. Le service de santé connaît mieux ses entreprises adhérentes.

En France :

L'outil est aujourd'hui utilisé par
20 services
de prévention et
de santé au travail

soit près de
275 000
entreprises

3 millions
de salariés sont
potentiellement concernés

Manuel Tavares

Directeur de l'ACST

"Les entreprises adhérentes à l'ACST sont invitées à utiliser Mon diagnostic de prévention dès leur adhésion. L'outil est en développement permanent et permet à l'entreprise de réaliser son document unique d'évaluation des risques professionnels, avec l'accompagnement de nos experts en prévention. Cet outil est bien accueilli par les entreprises, qui leur permet d'avoir rapidement une cartographie des risques présents et des améliorations possibles".

La prévention des risques en grande distribution

Régine Siegel
IPRP - AST67

Myriam Capra
IPRP - ASTME

Le secteur de la grande distribution est-il un secteur dans lequel on compte de nombreux TMS dans la région ?

Depuis 2015, on observe moins d'accidents du travail (-3.2% entre 2019 et 2018), mais une hausse des maladies professionnelles (+3.7%), pour la plupart des affections péri articulaires. La manutention manuelle est la cause majoritaire des accidents du travail (53%), largement devant les chutes de plain-pied (14%). Donc oui, on peut dire que le secteur est concerné par le sujet !

Les SPSTI se sont emparés du sujet pour mener des actions cohérentes ensemble, avec d'autres acteurs en commençant par les Drives

Depuis 2013, un groupe interprofessionnel (Services de prévention et de santé au travail, Carsat Alsace-Moselle, Dreets Grand Est) s'est mobilisé pour d'abord sensibiliser les salariés des drives, notamment aux troubles musculo-squelettiques. Puis, le groupe s'est focalisé sur la profession en créant une brochure de bonnes pratiques et de retours d'expériences inspirantes.

S'est enchainé un plan d'action régional suivi par la Caisse nationale d'assurance maladie, avec la création de fiches de prescriptions par unité de travail, qu'utilisent les préventeurs en entreprise.

Vous avez utilisé la réalité virtuelle comme approche pédagogique ?

Le groupe de travail a créé un support de formation en réalité virtuelle à destination des salariés, des encadrants et des chefs d'entreprise du secteur.
OPTIMUS PREV' est un outil d'expérimentation en 3D dans lequel la personne est plongée dans un environnement de travail virtuel.
Le côté immersif favorise une expérience pédagogique marquante au travers de la mobilisation de multiples canaux sensoriels favorisant ainsi l'apprentissage. Le stagiaire vit les mises en situation accidentelle sans risque et intègre ainsi les bonnes pratiques par l'expérience.

A ce jour, 17 scénarios existent sur les risques prioritaires : collisions/écrasements/heurts, coupures, manutention, risques psycho-sociaux, risques infectieux, chutes (plain-pied, objets), risques liés à l'utilisation de moyens de manutention, allergies, manutention manuelle. Cette formation en réalité virtuelle nous servira de support lors de prochaines sensibilisations.

Vous travaillez à faire évoluer encore l'outil ?

Oui, la réalité virtuelle va évoluer prochainement avec la mise en place de gilet haptique (gilet garni de capteurs qui permet de ressentir chaque sensation) ; des capteurs intégrés dans le gilet permettront à la personne d'être attentive à ses postures.
Par ailleurs, le groupe de travail a pour projet de rédiger de nouveaux scénarios.
Le sujet de la prévention est intarissable... !

Illustration d'une immersion en réalité virtuelle

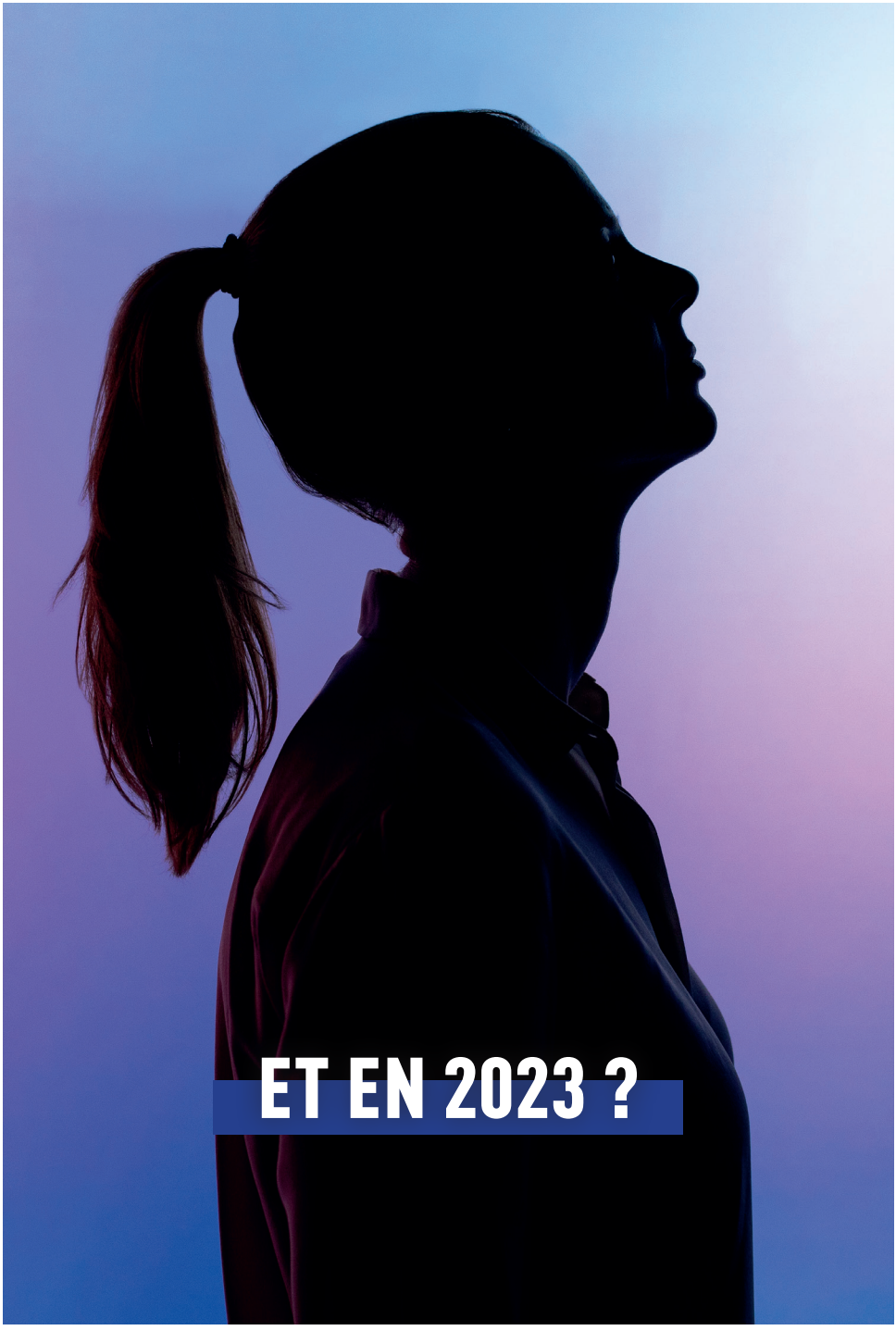

ET EN 2023 ?

Offre socle, cellule PDP, offre complémentaire ...

...la réforme se met en place !

L'application de la loi santé travail de 2021 a débuté en 2022 et va se poursuivre en 2023 ! Les SPSTI de GEST déploient leurs offres socles à destination de leurs adhérents.

Cette offre se décline en 3 piliers :

- **la prévention des risques professionnels.** L'objectif pour l'entreprise est de disposer d'une évaluation de risques professionnels induits par son activité et d'être accompagnée pour réduire ces risques, afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale
- **le suivi individuel de l'état de santé de chaque salarié**, tout au long de son activité, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites médicales prévues par la réglementation. L'objectif est de répondre aux demandes exprimées par l'entreprise pour satisfaire à ses obligations légales mais également de protéger les salariés, tout au long de leur activité professionnelle, en instaurant un suivi individuel adapté à leur âge, leur état de santé, leurs conditions de travail et aux risques professionnels auxquels ils sont exposés.
- **la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)** à travers, notamment, la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé. Cette cellule, déjà en place dans certains SPSTI, permettra aux entreprises d'accéder directement à une expertise spécialisée en PDP.

Les offres socles sont disponibles auprès de chaque SPSTI qui vont également proposer progressivement des offres complémentaires.

Ainsi, l'année 2023 sera une année charnière pour les services qui vont se positionner au plus proches de leurs adhérents pour les accompagner sur l'ensemble des thématiques et des évolutions induites par cette réforme. La santé au travail est au coeur des entreprises et cette nouvelle loi santé-travail montre l'importance du suivi de nos services.

Nous vous dirons tout l'année prochaine !

UN TRAVAIL CONSTANT EN PARTENARIAT

Les SPSTI travaillent en collaboration et en partenariat avec de nombreux acteurs du monde de santé et de la prévention. L'implication des professionnels dans le plan régional de santé au travail Grand Est montre bien que la complémentarité des regards est importante pour mener au mieux nos missions de prévention, dans un monde en perpétuel mouvement.

Les services de prévention et de santé au travail s'inscrivent dans un schéma de coopération avec de nombreux partenaires

Les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Les DREETS

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

ars Agence Régionale de Santé

Carsat Retraite & Santé au travail

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

OPPBTP
La prévention BTP

PRITH GRAND EST

GROUPE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

OBSERVATOIRE AMAROK

Plan régional santé au travail

Sans oublier, le service de pathologie professionnelle, le service social, la sécurité routière, l'Association Mon diagnostic de Prévention...

Jean Claude Schurch,
Président de GEST remercie :

- L'ensemble des professionnels des services de prévention et santé au travail du Grand Est pour leur engagement tout au long de l'année 2022.
  Les Présidents et Directeurs des services qui ont su répondre à leurs missions dans un contexte de complexification de leurs missions.

- Les 15 services de prévention et de santé au travail - et à leurs personnels supports - pour leurs indicateurs d'activité qui ont permis de créer ce rapport d'activité, et plus particulièrement : ALSMT, Epsat Vosges, AST67, ACST, AGESTRA, APST68, Santé au travail 68, ASTHM52, AMITR, STSM51, ASTME, AST08, AMTER51, PROVAÉ et SPSTI BTP Lorraine.

- Les entreprises et les salariés qui s'engagent chaque jour un peu plus dans une démarche de prévention co-consruite avec leur service de prévention et de santé au travail.

- Et enfin, l'équipe des communicantes pour l'animation des actions de communication tout au long de l'année et la réalisation de ce superbe document de synthèse.

GEST

Grand Est Santé au Travail

RESTEZ CONNECTÉ !

https://association-gest.org/

@gestassociation

Mars 2023 | Crédits : GEST